



## CAPL DU 12 novembre 2013

### Liste d'aptitude de B en A

#### Administration :

Titulaires : Michel RECOR (président), Paul CHATAIL et Vincent BONARDI.  
Suppléant : Olivier GERMAIN  
Expert : Vincent VALLAT

#### OS :

Titulaires : Jean-Marc PLAZIAT (FO),  
Chantal FEYSSAT et Jacques ROUX (solidaires)  
Suppléants : Annie CLAUX (FO), Martine BAYARD (solidaires)

#### Secrétariat :

Secrétaire : Marie-Paule LEOBET  
Secrétaire adjoint : Martine BAYARD

**Déclarations liminaires de solidaires et de FO**  
(voir celle de FO en pièce annexe)

#### **Réponses du Président :**

Contexte difficile du fait des suppressions d'emplois. Pour cette raison, la D.G. a mis en œuvre des mesures de simplifications.

Concernant la volumétrie, ordre a été donné par la D.G. de ne retenir qu'un seul candidat parmi les « excellents ».

L'accès par liste d'aptitude est un accès au corps supérieur qui doit rester exceptionnel. La voie normale demeure le concours.

Nouveauté de l'année. Nous siégeons pour la première fois en procédure défiliarisée.

Tous les candidats ont été invités à participer à une réunion d'information, début octobre.

Tous ceux qui ont demandé à être reçu pour plus de précisions personnelles, notamment sur leur parcours professionnel ont pu l'être.

Le classement initial a été réalisé par un comité de direction restreint augmenté des responsables de division et services concernés.

**Approbation du PV de la CAPL précédente** (PV du 12 septembre 2013 sur les recours de notation).

Vote POUR à l'unanimité.

### Rappels de quelques règles

Le Président précise que la CAPL a un rôle préparatoire et que la liste définitive n'est établie qu'au niveau national.

Il rappelle les règles de confidentialité de la CAPL.

Critères de sélection retenus :

- Notation sur la base des 5 dernières années.
- Aptitude à l'exercice des fonctions dévolues au corps supérieur
- Aptitude à la mobilité tant géographique que fonctionnelle
- Parcours professionnel et expérience professionnelle
- Aptitude à exercer des fonctions d'encadrement

Les OS s'interrogent sur la nécessité de continuité cette réunion, puisqu'il n'y a pas de possibilités de dialogue afin de faire remonter un candidat de « très bon » à « excellent ».

Le Président insiste pour examiner tout de même les dossiers. FO est intervenu sur l'ensemble des dossiers présentés. Sans établir de classement pour l'année suivante, les dossiers « très bons » ont fait l'objet de discussions, plusieurs méritant le classement « excellent ».

Au terme des échanges, le Président a maintenu un seul dossier dans la catégorie « excellent », celui de Marie-Agnès CLAVAUD, déjà retenu en 2012.

Sur 22 dossiers, 10 figuraient sur la liste des « très bons » et 11 sur la liste des « à revoir ». Après discussion, le Président a accepté de faire remonter 4 dossiers dans les « très bons » portant le total à 14, ce qui au rythme de 1 par an nous amène à 2028. 7 dossiers restent « à revoir ».

Après de vives discussions, le Président soumet au vote ses propositions.

Vote CONTRE unanime

Solidaires vote contre dans le but d'exprimer son opposition à la mise en œuvre des modalités actuelles de sélection et en l'absence de critères objectifs.

FO vote contre. Pour FO, si la liste d'aptitude reste un des moyens de promotion interne des personnels, il n'en demeure pas moins que le choix n'est que subjectif, de nombreux dossiers n'ayant pas été retenus alors qu'ils étaient équivalents. De plus, le PQM étant encore en nette diminution, FO ne peut pas accepter une telle régression sociale.

Il présente ensuite aux membres de la CAPL le classement des candidats excellents.

1) Mme CLAVAUD Marie-Agnès

Vos représentants à la CAPL

Jean-Marc PLAZIAT

Annie CLAUX